



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Charte de la CSFP élargie

Qui sommes-nous?

La Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) regroupe les cheffes et chefs d'office responsables de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de la formation continue. En font également partie la présidente ou le président de la Conférence suisse des directeurs et directrices de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) de même que la présidente ou le président de la Conférence intercantonale de la formation continue (CIFC).

Quelles sont nos bases?

- Le but, les tâches, les compétences, les voies de décision ainsi que les organes des trois conférences spécialisées sont inscrits dans des statuts communs, datés du 29 septembre 2016.
- La direction à donner aux travaux de la CSFP élargie au cours des prochaines années est indiquée dans sa vision, sa mission et ses objectifs stratégiques.

Valeurs communes

- Notre collaboration est fondée sur des valeurs communes telles que l'ouverture, la confiance, la loyauté, le respect et la tolérance.
- Tous les membres sont traités sur un pied d'égalité, quelle que soit la conférence spécialisée à laquelle ils appartiennent, la région linguistique qu'ils représentent ou la grandeur du canton dont ils proviennent.
- Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions communes, les besoins des minorités régionales sont respectés et pris en compte.

Collaboration

Pour atteindre les objectifs communs, nous collaborons sur la base des principes suivants:

- **Charte du partenariat de la formation professionnelle**
La collaboration au sein de la CSFP élargie et du partenariat de la formation professionnelle repose sur la charte du partenariat de la formation professionnelle.
- **Langue utilisée**
Chaque membre peut s'exprimer dans la langue nationale qui est la sienne. Nous veillons à ce que les personnes de langues différentes puissent se comprendre et à ce que les décisions soient traduites.
- **Processus de décision**
Nous sommes en principe d'accord avec la ligne commune à suivre. Les décisions sont prises si possible avec le consensus de tous les membres. Nous veillons à ce que les partenaires externes concernés participent aussi, si nécessaire, aux processus de décision.
- **Mise en œuvre des décisions et des recommandations**
Nous respectons les décisions et les recommandations émises au niveau national et nous nous engageons à les observer.
- **Collaboration au sein des organes de la CSFP**
Nous collaborons au sein des organes de la CSFP en fonction de nos possibilités, gratuitement et en recherchant des solutions applicables au niveau suisse. Nous rendons accessibles à tous les membres de la CSFP les bonnes solutions trouvées dans nos domaines respectifs.
- **Collaboration entre les trois conférences spécialisées**
L'étroite collaboration entre la CSFP, la CDOPU et la CIFC nous permet de développer des solutions communes et de tirer profit des synergies. Nous sommes conscients que les trois conférences traitent de thématiques qui vont au-delà de la formation professionnelle proprement dite.

• **Représentation de la CSFP vis-à-vis de l'extérieur**

Si nous sommes délégués dans une instance en qualité de membres de la CSFP, nous représentons et défendons au sein de celle-ci les intérêts de l'ensemble de la CSFP.

Transparence

Toutes les informations utiles et nécessaires sont transmises, au sein de la CSFP, de manière transparente et compréhensible par tous.

• **Communication des décisions**

Les décisions des organes de la CSFP sont communiquées de manière claire et cohérente aux services cantonaux compétents.

• **Mise à disposition des informations**

Le secrétariat de la CSFP met à la disposition des membres de la CSFP les informations dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches. Les plus importantes d'entre elles sont fournies dans deux langues au minimum, c'est-à-dire en français et en allemand, ainsi qu'en italien chaque fois que cela est possible.

• **Garantie du flux d'informations**

Le secrétariat de la CSFP assure le flux d'informations entre les différents organes de la CSFP, mais aussi vis-à-vis des partenaires externes.

Les membres de la CSFP certifient être d'accord avec les principes de la charte de la CSFP et déclarent être prêts à la soutenir.

Lausanne, le 23 mai 2018

Handwritten signatures in blue ink, including names like Theo, Lucas, Q. Nyberg, P. Sells, M. von P. Ulrich, and others.